

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :*payable d'avance.*

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 10. S. Juste.

V. 11. S. Martin.	L. 14. S. Bertrand.
S. 12. S. René.	M. 15. S ^e Eugénie.
D. 13. S. Brice.	M. 16. S. Edme. D.Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT :*payable d'avance.*

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE

Le Commandant de la colonie témoigne sa satisfaction :

au gendarme Gallien, aux sieurs Lafourcade Xavier, — Victor et Joseph et au fusilier de la compagnie de discipline Joncourt, pour le dévouement dont ils ont fait preuve, à Langlade, en sauvant, au péril de leur vie, les naufragés Cuquemel, Levéque et Le Huby,

et au sieur Cormier (Charles), pour son empressement à se porter avec sa goëlette, par un violent coup de vent de S. S. O., au secours de trois hommes en danger de mort sur un Wary désemparé.

Par décision du Commandant en date du 7 novembre 1870, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, le Trésorier-Payeuse de la colonie a été autorisé à délivrer au pair, jusqu'à nouvel ordre, les traites tirées par lui pour le compte du Département de la marine et des colonies sur le Caissier central du Trésor public.

Par décision de l'Ordonnateur en date du 3 novembre 1870, M. Roberdeau, écrivain de marine, secrétaire de l'Ordonnateur, a été chargé cumulativement et jusqu'à nouvel ordre de la direction de l'imprimerie du Gouvernement, en remplacement de M. Martin, décédé.

Le conseil de révision de la milice se réunira lundi, du courant, de une heure et demie à deux heures de relevée, dans le cabinet de l'Ordonnateur.

Les personnes qui ont des réclamations à produire contre leur inscription sur les contrôles de la milice, ou des cas d'exemption à faire valoir, sont invités à se présenter devant ledit conseil au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

adjugés ne pourront être enlevés que sur la présentation du récépissé constatant le versement au Trésor du prix de l'adjudication.

Aucune réclamation ne sera admise après la vente, le public ayant la faculté de visiter les objets pendant l'opération.

Les enchères ne pourront être moindres de vingt-cinq centimes.

AVIS.

Les créanciers de M. G. Martin, chef de l'Imprimerie du Gouvernement, décédé dans la colonie, sont invités à présenter dans le plus bref délai leurs titres de créances au bureau des Revues, à Saint-Pierre.

ETAT de la quantité de produits de pêche expédiés de Saint-Pierre,
du 1^{er} janvier au 1^{er} novembre 1870.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois OCTOBRE.	TOTAL au 1 ^{er} NOVEMBRE. 1870.	PENDANT LA PÉRIODE correspond. de 1869.	DIMINU- TION en 1870.
				AUGMEN- TATION en 1870.
Morue sèche.....	399,884 k.	4,211,943 k.	4,611,827 k.	4,041,082 k. 570,745 k.
Morue verte.....	910,672 k.	7,096,750 k.	8,607,422 k.	8,352,490 k. 345,068 k.
Huile de foie de morue.....	153,780 k.	47,774 k.	201,204 k.	759,631 k. 558,427 k.
Rogues.....	24,347 k.	116,227 k.	140,574 k.	477,507 k. 36,933 k.
Issues de morue.....	497,580 k.	92,250 k.	289,830 k.	380,286 k. 90,456 k.

Vu : L'Agent chargé des Douanes,
J. LAURE.

Vu : L'Ordonnateur p. i.,
D'HÉUREUX.

Vu : Le Commissaire de l'inscription maritime,
Ed. LITTAYE.

PARTIE NON OFFICIELLE

La dernière correspondance de Miquelon parvenue à Saint-Pierre, nous fait connaître deux actes de dévouement et de courage qui se sont accomplis dans cette localité vers la fin du mois dernier.

Le 25 octobre, les nommés Bildostéguy

(Manèche), Etcheverry (Thomas), matelots, et un mousse, le jeune Etcheverry, se trouvaient en wary sous la Pointe-au-Soldat. Vers 5 h. 1/2 du soir, assaillis par un violent coup de vent de S. S. O., ils voulaient se refugier à ladite pointe, mais le mauvais état de la mer rendit leur débarquement impossible. Force leur fut donc de reprendre le large, ce qu'ils ne firent toutefois qu'après avoir pris trois ris dans la misaine, qui cependant tarda pas à se déchirer. Ils amenèrent alors la voilure et entreprirent le démâtage du wary. Pendant cette opération, ils furent entraînés par les courants qui les firent dériver sans qu'ils pussent gagner.

La position de ces trois hommes était des plus critiques et ils étaient sur le point d'être engloutis par les flots, lorsque le sieur Cormier (Charles), patron de la goëlette Providence, revenant de Saint-Pierre, les aperçut. Il se porta immédiatement à leur secours et fut assez heureux pour les arracher tous les trois à une mort presque inévitable.

Ce n'est pas la première fois que le sieur Charles Cormier se signale de cette manière. Le 18 mai 1863, notamment, il sauva d'un péril imminent deux marins tombés à la mer; le 28 novembre suivant un témoignage officiel de satisfaction lui fut décerné par S. Exc. le Ministre de la marine et des colonies, en récompense de la belle conduite qu'il avait tenue dans cette circonstance.

Le 28 octobre, la pirogue Vedette, patron Cuquemel, montée par 4 hommes d'équipage, chargée pour Saint-Pierre, attendait au monillage de la Grande-Anse de Langlade un temps favorable pour effectuer son voyage. Toute la journée il avait régné une forte brise de N. E. et à l'approche de la nuit, les vents n'ayant pas changé de direction, le départ fut ajourné. Cuquemel et ses trois hommes se trouvaient à terre. Vers 6 heures 1/2 du soir, à l'aide d'un va-et-vient, ils se rendirent tous les quatre à bord pour affourcher la pirogue. Lorsque cette opération fut terminée, ils voulaient regagner la terre dans le wary de la Vedette, mais l'embarcation chavira à moitié route de la pirogue au rivage. Presque aussitôt le nommé Perot (Louis-Henri) disparut.

Aux cris de détresse que poussèrent les autres naufragés, les sieurs Gallien, gendarme, chef de poste, Joncourt, fusilier de discipline, Lafourcade (Xavier), fermier, et ses deux frères Victor et Joseph, se précipitèrent à leur secours, et se jetant à la mer, ils recueillirent les nommés Cuquemel et Lévéque, rendus à bout de forces, qui étaient parvenus à se maintenir à la surface de l'eau à l'aide du va-et-vient. Le nommé Huby avait pu gagner le rivage à la nage, mais il avait été tellement roulé par les vagues, qu'il donnait à peine signe de vie. Cependant, grâce aux généreux soins que tous

Vieux outils, pioches, pelles, marteaux, masses, scies, clous, truelles de maçon, haches, civières, roulettes, limes, vieilles, brosses de peintre, poêle en fonte, barils vides, bidons en fer blanc, etc. etc.

La vente se fera au comptant et les lots

les sauveteurs lui prodiguerent, il fut, vingt minutes après, rappelé à la vie.

Quant au cadavre du nommé Pérot, il ne fut retrouvé que le lendemain matin.

Nous livrons ces traits de dévouement et d'énergie à l'admiration de tous. Ils font le plus bel honneur à ceux qui les accomplissent; aussi nous empressons-nous de leur donner toute la publicité désirale dès qu'ils parviennent à notre connaissance.

Ce ne sont pas, non plus, des faits isolés; au contraire, ils viennent augmenter la longue série des actes de cette nature dont les habitants de nos îles se rendent si souvent les auteurs.

Par ordre du Gouvernement de la défense nationale, M. le vice-amiral Fourichon, ministre de la marine et des colonies, s'est rendu à Tours et y a transporté la direction des services de son département.

Pendant son absence, M. le contre-amiral de Dompierre d'Hormoy, directeur du personnel, sera le délégué du ministre à Paris.

Par décision du Vice-Amiral, ministre de la marine et des colonies, en date du 19 septembre 1870, les modifications suivantes sont apportées aux listes des bâtiments de la flotte.

L'Impérial, prendra le nom de *Jupiter* ;
Le Prince-Jérôme, id. *Hocque* ;
L'Impératrice-Eugénie, id. *Touraine* ;
Le Jérôme-Napoléon, id. *Désaix* ;
La Reine-Hortense, id. *Kléber*.
(*Bulletin offic. de la République.*)

Les cinq classes de l'Institut de France ont, à l'unanimité, décidé par un vote qu'une protestation serait rédigée en vue du bombardement éventuel des monuments, bibliothèques et musées de Paris.

Cette protestation, faite au nom de l'intérêt universel des lettres, des savants et des artistes, sera adressée à toutes les académies du monde entier, ainsi qu'à tous les membres correspondants étrangers de l'Institut de France, qui seront invités à s'associer à cette manifestation, en y donnant leur adhésion publique.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

28 octobre. — Blouet, Elie-Julien.
28 — — Passelais, Ange-Jeanne-Albertine.
28 — — Lévèque, Aristide-Julien.
31 — — Madé, Marin-Victor.

2 novembre. — Roussel, Julia-Eugénie-Marie-Grégoire.
4 novembre. — Gautier, Edouard-Louis-Eugène.
5 — — Laborde, Adeline-Gratieuze.
8 — — Landry, Rose-Marie-Adeline-Augustine.

MARIAGE.

29 octobre. — Dodeman, Carolin-Siméon, marin pêcheur, avec Ryan, Marguerite, sans profession personnelle.

7 novembre. — Grosvallet, Louis-Jean-Marie, marin pêcheur, avec Follain, Augustine-Pauline, sans profession.

DÉCÈS.

28 octobre. — Leprovost, Marie-Emilie-Eulalie, âgée de deux ans, née en cette île.

29 octobre. — Laborde, Marie, femme Lavalle, âgée de 51 ans, sans profession, née à Bidart (Basses-Pyrénées).

29 octobre. — Doussin, Louis, manœuvre à l'atelier des Ponts et Chaussées, âgé de 45 ans, né à Saint-Michel (Manche).

1^{er} novembre. — Lamothe, Michel-Noël, âgé de 22 mois, né en cette île.

3 novembre. — Delangle, François-Eugène, commerçant, âgé de 36 ans, né à Bréhal (Manche).

Novembre.

2 Dadin, c. Delisle, avec 4 bqs h. de morue, 1,040 k., 55 colis morue et issue de morue 5,500 k., 43 boucauts en bottes, 39 fonds de boucauts et 2 ferrures de gouvornail en cuivre, ch. par M. Guibert et fils.

3 Bayonnaise, c. Besnier, avec 19 bqs h. de morue, 4,600 k., 29 barils rogue de morue, 3,364 k., 14 fûts morue sèche, 5,423 k., issue morue et morue, capelans, etc. 3,000 k., 23 fûts capelans salé, 5,750 k., 1 coffre morue sèche, 300 k., 27 blocs chêne 34 m/c 047, 1 bloc frêne, 1 m/c 347, 70 morceaux sapin rouge, 723 m³ 1 bloc orme, 970, 300 avirons frêne, 350 m³, 210 balots vieux funins, 1,087 k., 1 balle vieille ret 62 k., 1 sac vieux papier 8 k., 5 balles chiffon 413 k., 1 baril vieux ameçons 51 k., et 2 caisses vieux zinc, ch. par M. V. Lefrançois.

3 Liquidateur, c. Pioche, avec 188 madriers en sap, 62 avirons en frêne, 2 blocs en orme, 25 mannes issue de morue, 2,500 k., 6 fûts morue sèche, 2,000 k., 10 fûts issue de morue, 1,000 k., 10 caisses morue sèche 1,000 k. et 10 bqs h. de morue, 2,500 k., ch. par M. Lemoine.

3 Aigle, c. Luce, avec 1 grenier de morue sèche, pesant 85,000 k. ch. par M. V. Lefrançois.

5 Grand-Banc, c. Savary, avec 58 bqs h. de morue, 14,500 k., 23 bls rogue de morue 4,640 k., 10 fûts vieux cordage 3,895 k., 2 fûts vieux zinc, 1,400 k., 2 boucauts morue sèche 590 10 colis morue et issue de morue 10,000 k. ch. par la Cie Gle Transatlantique.

5 Aimable-Marie, c. Gautier, avec 48,700 morue, 130,900 k., 47 bqs h., 11,750 k., flétans 3,000 k., issue de morue, 3,000 k., ch. par M. Gautier, Gustave.

7 Espérance n° 2, c. Laty, avec 29 bqs h. de morue, 7,250 k., 55 bls capelans, 5,500 k., morue verte, morue sèche, capelans salés et issue de morue, 2,500 k., capelans en vrac, 6,000 k. et 201 madriers en sap, 5,724 pieds, ch. par M. V. Lefrançois.

8 Mauve, c. Bourdaze, avec 81,620 k. morue sèche, ch. par MM. V. Lepomelle et fils.

8 Héros, c. Touzé, avec 67,500 k. morue sèche, ch. par MM. E. Levilly et Cie.

Saint-Martin.

AVIS.

Messieurs les créanciers de la faillite Jourdan (Charles), sont avisés que, conformément à l'article 493 du Code de commerce, et suivant l'ordonnance de M. le Juge commissaire en date du neuf novembre mil huit cent soixante-dix, la vérification des créances commencera le samedi prochain, douze du courant, à onze heures du matin, dans le cabinet du Juge commissaire au Palais de justice à Saint-Pierre.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 2 au 8 novembre 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord, et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
2	755	760	4 5	3 5		N.-O.	3	Ci.-Cu.	
3	767	766	8 5	6 5		S.-O.	2	Ni.	
4	760	755	7 3	8		S.-E.	4	Ni.	
5	754	757	7 8	8 5		S.-O.	2	Ni.-Cu.	
6	759	760	4 5	4 5		N.-O.	3	Ci.-Cu.	
7	763	763	5 8	5 8		N.-O.	2	Ci.-Cu.	
8	763	763	1 5	1		E.	3	Ni.-Cu.	